

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 31 janvier 2023
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 8 février 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN et Yolaine LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER A LA CLECT – Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées – suite à la démission de Monsieur Maurice GAULAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts et particulièrement le IV de l'article 1609 nonies C,

Monsieur le Maire expose :

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer par la délibération n° 18-003-B1 en date du 22 janvier 2018. Afin d'assurer une représentation équitable, la délibération prévoit la représentation de chaque commune par cinq représentants.

Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder à la désignation de cinq représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

VU la lettre de démission de Monsieur Maurice GAULAIN de son poste de 1^{er} Adjoint en date du 2 décembre 2022,

VU l'acceptation de la démission de Monsieur Maurice GAULAIN du poste de 1^{er} Adjoint par Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 9 décembre 2022,

VU la délibération n° 2 du conseil municipal du 10 janvier 2023 déterminant le nombre de postes d'adjoints suite à la démission de Monsieur Maurice GAULAIN, 1^{er} Adjoint,

VU la lettre de démission de Monsieur Maurice GAULAIN de son poste de conseiller communautaire en date du 4 décembre 2022,

VU la lettre de démission de Monsieur Maurice GAULAIN de son poste de président de la CLECT en date du 7 janvier 2023,

Monsieur le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il soit procédé au remplacement de Monsieur Maurice GAULAIN par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidate pour être membre titulaire :

- JUGEAU Marie-José

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, comme représentante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- JUGEAU Marie-José

La nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est la suivante :

- ROUSSELOT Dominique
- THUILLIER Marie
- BRON Thomas
- CONAN Réjane
- JUGEAU Marie-José

Fait et délibéré, à Locmaria,
Le 6 février 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire
Dominique ROUSSELOT